

Strasbourg.eu
eurométropole



Opération collective

Protection du champ captant du Polygone

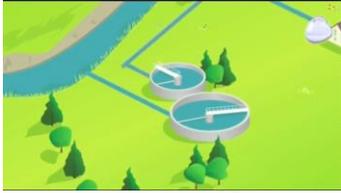


ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

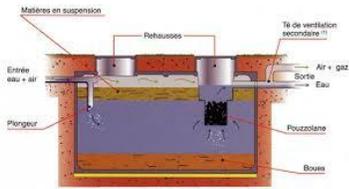


La gestion de l'eau dans l'entreprise

STEU



FOSSE SCEPTIQUE



PROCESS
CHAUFFAGE/
REFROIDISSEMENT
NETTOYAGE
SANITAIRES

Réseau public

Eaux conventionnelles

Eaux de surface

Forages

Eaux non conventionnelles

Eaux recyclées

Eaux de pluie

MILIEU NATUREL

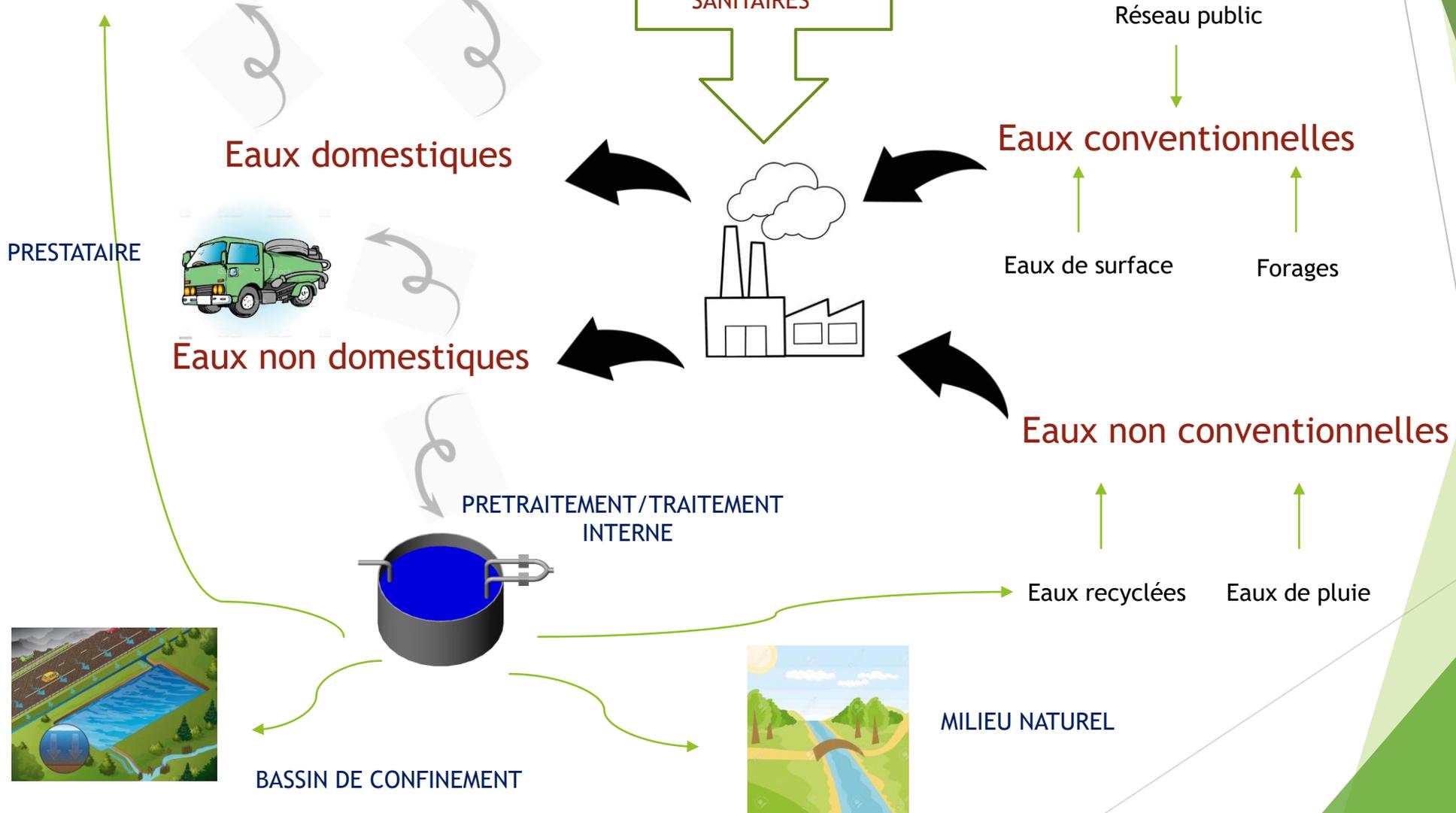
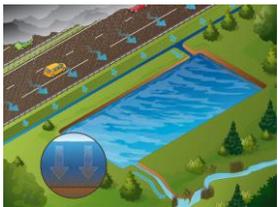
Eaux domestiques

Eaux non domestiques

PRETRAITEMENT/TRAITEMENT
INTERNE

BASSIN DE CONFINEMENT

PRESTATAIRE



CE QUE JE DOIS FAIRE

- ✓ Obtenir une autorisation ou effectuer une déclaration en préfecture avant toute opération de prélèvement
- ✓ Mettre en place des moyens appropriés de mesure et d'évaluation des prélèvements
- ✓ Respecter les interdictions générales de rejets édictées par les réglementations
- ✓ Respecter les exigences spécifiques au site industriel (ex: ICPE)
- ✓ Faire en sorte que les effluents industriels rejetés soient compatibles avec la qualité ou les objectifs de qualité du cours d'eau récepteur (traitement des effluents avant rejet)
- ✓ Avoir des systèmes de refroidissement en circuit fermé
- ✓ Rejeter séparativement les eaux usées et les eaux pluviales
- ✓ Installer des bassins de confinement

CE QUE JE NE DOIS PAS FAIRE

- ✓ Prélever de l'eau sur le réseau incendie
- ✓ Gêner le libre écoulement des eaux par des ouvrages de prélèvements
- ✓ Rejeter des effluents dans le milieu naturel sans les traiter préalablement
- ✓ Jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux, des substances entraînant des effets nuisibles sur la santé, la flore ou la faune (sécurisation du stockage)
- ✓ Rejeter des effluents même traités dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle
- ✓ Multiplier les points de rejet dans le milieu naturel
- ✓ Diluer des effluents, sauf autorisation explicite
- ✓ Rejeter des effluents dans le réseau collectif sans autorisation (convention de déversement)

The background features abstract, overlapping green geometric shapes in various shades, including light lime green, medium green, and dark forest green. The shapes are primarily triangles and polygons, creating a dynamic, layered effect. The text is centered on a white background within this composition.

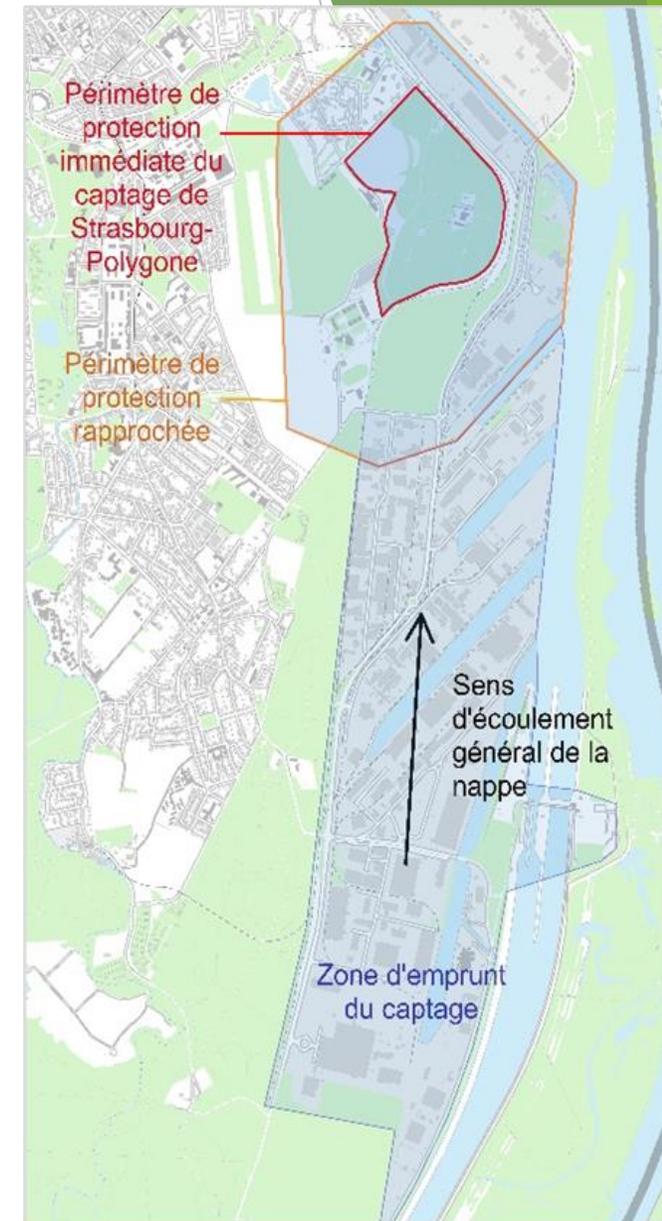
Opération collective

Protection du champ captant du Polygone

Infos clés : opération collective - protection du champ captant du Polygone

- 80% de la production d'eau potable de l'agglomération strasbourgeoise.
- 1998 : lancement d'une **démarche de sécurisation**.
- 2018 : lancement d'une étude pour accélérer les actions de protection de la ressource.

- 
- Lancement d'une opération collective
 - 30 actions de sécurisation identifiées
 - Démarrage en septembre 2020 des diagnostics des réseaux d'assainissement





Accueil > Port responsable > Responsabilité sociale >

[Présentation](#)

[Champ captant](#)

Avancée de la démarche de sécurisation du champ captant du Polygone

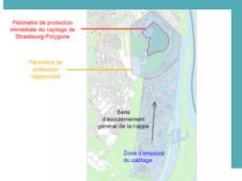
Le champ captant de Strasbourg – Polygone représente 80% de la production d'eau potable de l'agglomération strasbourgeoise.

La zone industrielle Sud du Port de Strasbourg (environ 200 activités) se situe en amont de ce captage. Ces activités économiques induisent un risque de pollution accidentelle des sols et par conséquent de la ressource en eau potable.

Pour limiter ces risques, le service de l'eau et de l'assainissement de l'Université de Strasbourg a engagé depuis 1998 une démarche de sécurisation.

Dans la continuité de cette démarche, une étude a été initiée en 2016 afin de mettre en place une opération collective qui permettra d'améliorer la protection de la ressource.

L'ensemble des entreprises de la zone est concerné par le lancement de cette opération. Une trentaine d'actions pour protéger la zone de captage ont été identifiées, priorisées et planifiées.



Avancement de l'opération collective pour la protection du captage d'eau potable du Polygone

Ce schéma permet de situer l'état d'avancement de l'opération collective.

Achévé / En cours / A venir

1998	<p>Démarche de sécurisation du captage :</p> <p>Visite des sites industriels/présentations par FEMS</p>
2018	<p>Démarrage de l'opération d'amélioration de la protection de la ressource</p> <p>Vers le lancement d'actions collectives</p> <p>– Visites d'une vingtaine d'industriels et organisation de Journées de sensibilisation</p> <p>– Analyse et hiérarchisation des risques et actions</p> <p>– Création d'un outil de priorisation des risques sur la zone et intégration à un outil de cartographie</p> <p>– Identification des actions prioritaires</p>
2019	<p>Lancement des actions prioritaires à l'opération collective (+ prérequis)</p>
2020	<p>Marché des prérequis utilisable à partir de mi-2020 et jusqu'à mi-2024</p> <p>Plans de récolement des réseaux d'assainissement</p> <p>Diagnostic inspection télevisuelle des réseaux d'assainissement</p> <p>Tests d'étanchéité des réseaux d'assainissement</p> <p>Lancement des actions collectives de priorité 1, 2 et 3</p>
2021	<p>1 Suppression des infiltrations</p> <p>1 Suppression des assainissements autonomes individuels</p> <p>1 Sécurisation ou suppression des forages et piézomètres</p> <p>1 Réhabilitation des réseaux privés</p> <p>1 Mise en place de plans d'intervention pour pompes</p> <p>1 Animation HSE sur la zone (gestion des produits sur la zone - collecte et gestion des FDS, sécurisation des stockages, ...)</p>
2022	<p>2 Aménagement des zones de circulation / Stockage</p> <p>2 Mise en œuvre de contrats groupés pour l'élimination des OI</p> <p>2 Aménagement des aires d'activité (stockage)</p> <p>2 Conventonnement assainissement des exploitants</p> <p>2 Réalisation des diagnostics incendie, Q18-Q19, ATEX</p> <p>2 Suppression des systèmes de chauffage au fioul</p> <p>2 Octroi de plans de circulation</p> <p>2 Groupement d'achat pour fontaine lessiviel et/ou biologique</p>
2023	<p>3 Installation et entretien des prétraitements des eaux pluviales (déboueurs, séparateurs hydrocarbures)</p> <p>3 Suivi des piézomètres</p> <p>3 Gestion et suivi de l'état des réseaux privés dans le temps</p> <p>3 Signalement sans de coupes sur un problème de rétention existant</p> <p>3 Mise en place volume de rétention des Eaux d'Extinction d'Incendie</p> <p>3 Mise en place de stockage d'urgence et de traitement des Eaux d'Extinction d'Incendie</p> <p>3 Complétion, suivi, mise à jour des Plans d'Intervention Pompier</p> <p>3 Gestion de la rétention incendie</p> <p>3 Mise en place de moyens de lutte contre les malveillances</p>
2024	<p>Fin du 1er CYCLE de l'opération collective</p> <p>Pérennisation des actions</p>

Chaque industriel de la zone peut participer à des actions. Le lancement sous forme d'opération collective permet :

- de faciliter le groupement des travaux entre entreprises pour bénéficier de tarifs négociés,
- de bénéficier de subventions pour les travaux ciblés dans l'action collective,
- d'être accompagné pour la gestion administrative des dossiers de demande d'aide.

Pour toute information, contactez :

Emmanuel LAMBILLÉ@strasbourg.eu : 03 68 98 70 51

David SENMANN@strasbourg.eu : 03 68 98 72 15

Pour en savoir plus
Retrouvez l'avancement de
l'opération collective sur :

<https://www.strasbourg.port.fr/port-responsable/responsabilite-societale/champ-captant/>

CAS CONCRET : Les risques de pollutions liés aux effluents en entreprise

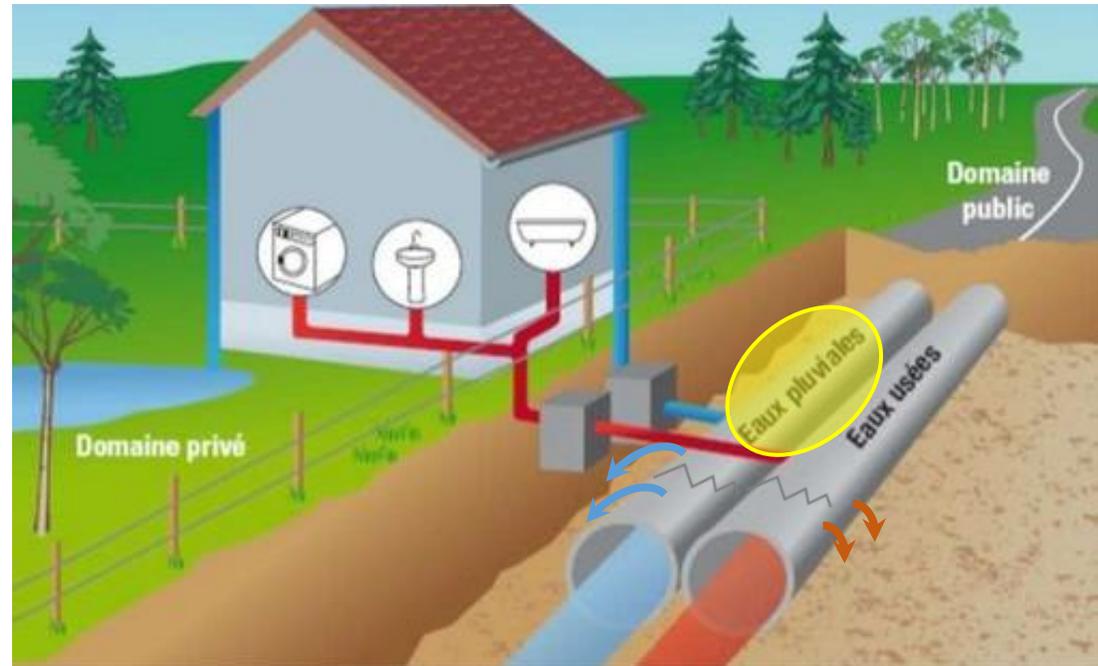
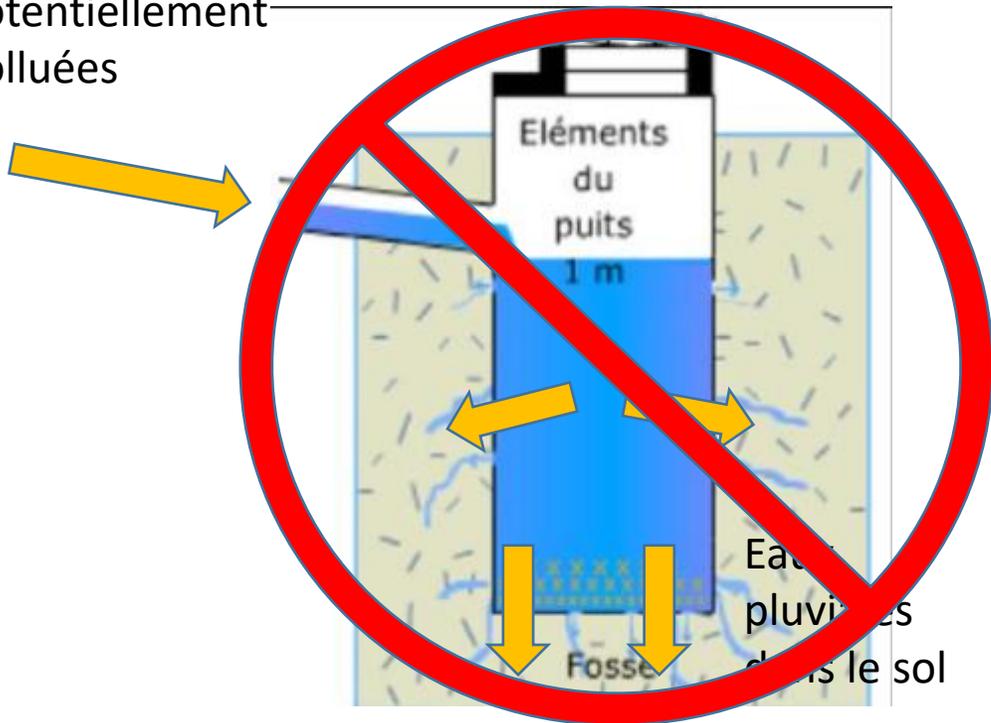


Devenir des Eaux Pluviales de Toitures

Puits d'infiltration
/ tranchée
d'infiltration

Réseaux d'assainissement
privés du site

Eaux pluviales
potentiellement
polluées



**--> Entretien régulier des réseaux et ouvrages +
Test d'étanchéité préconisé tous les 15- 20 ans !**

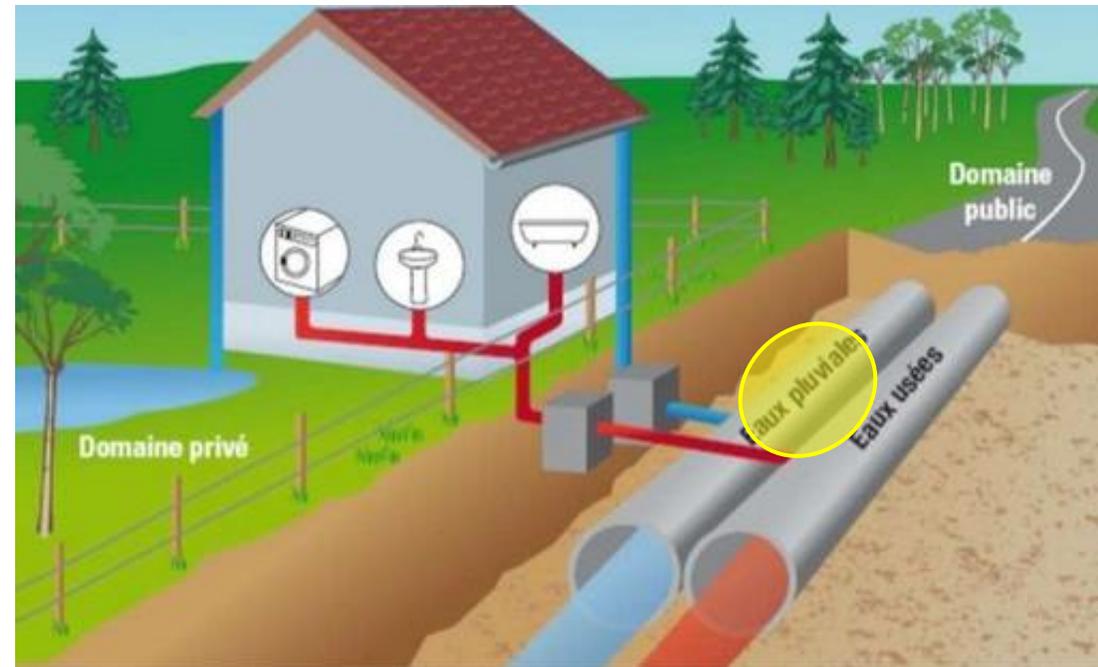
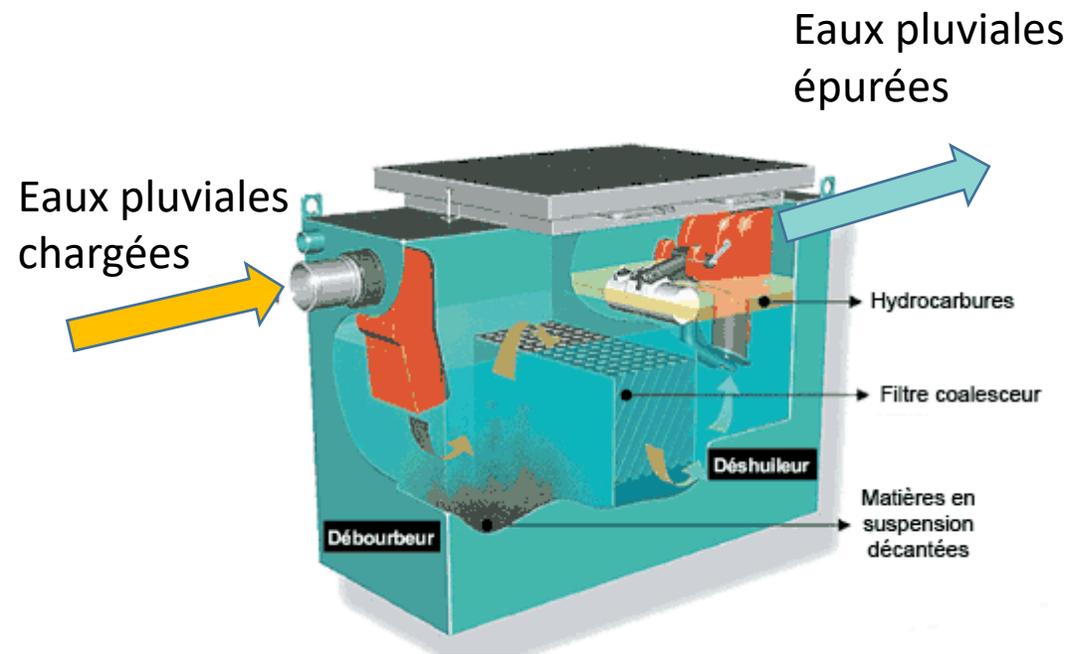
Eaux Pluviales Voiries



Devenir des Eaux Pluviales de Voiries

Traitement primaire :
Débourbeur / Séparateur
hydrocarbures

Réseaux d'assainissement
privés du site



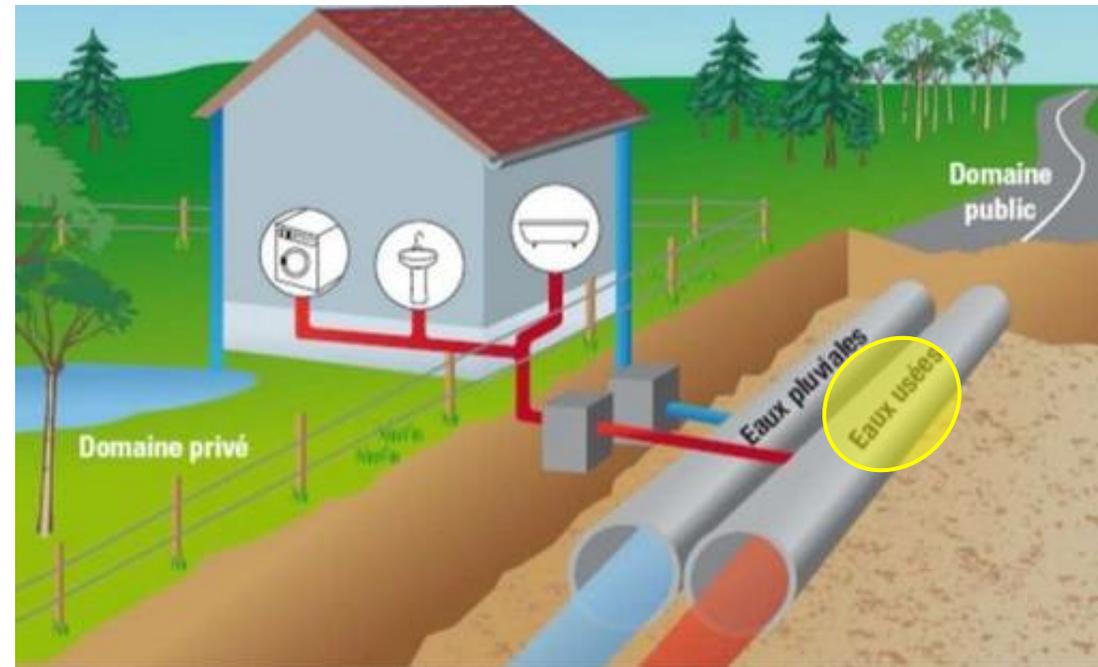
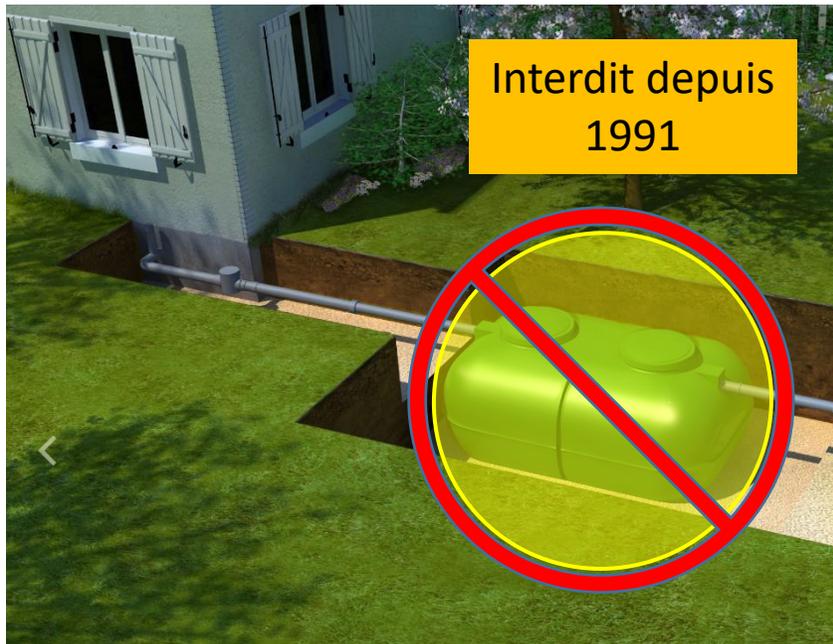


Eaux Usées : Sanitaires

Devenir des Eaux Usées

Traitement primaire par système d'assainissement autonome

Réseaux d'assainissement privés du site





Surfaces étanches nécessaires sur :

- les aires d'activité ;
- les aires de dépotage de produits ;
- les aires de circulation et de parking

Bordure en pourtour de voie pour éviter l'infiltration des effluents dans le sol

Introduction des eaux dans ouvrage (piézo ou puits non sécurisé)

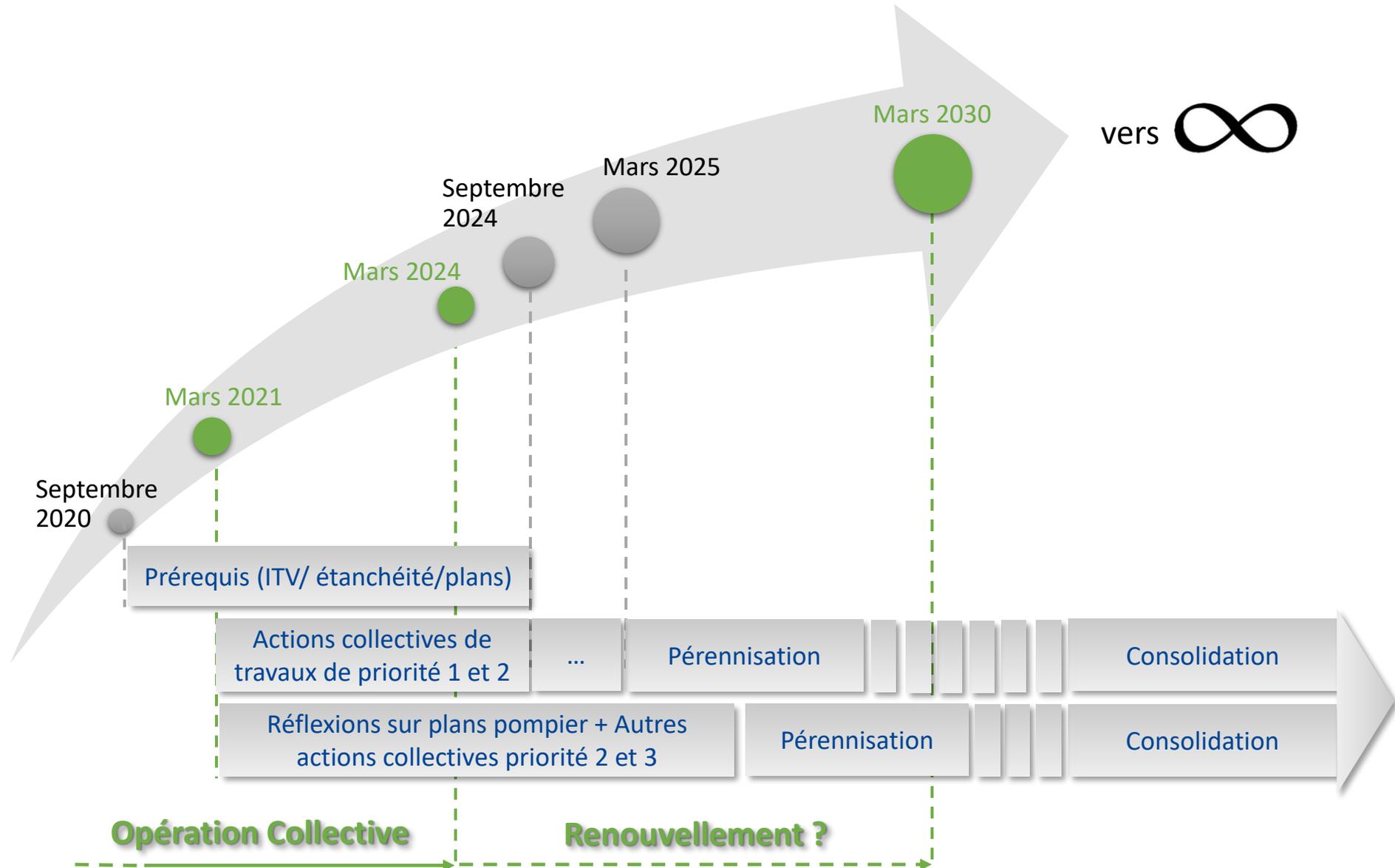
Bassin de rétention des Eaux pluviales / Bassin incendie

PHASE OPERATIONNELLE DE L'OPERATION COLLECTIVE

• LES ACTIONS MISE EN ŒUVRE DES OCTOBRE 2020

Prerequis Oct.2020	Diagnosics ITV + Test étanchéité + plan de récolement des réseaux d'assainissement privés.	• Préalables nécessaire pour savoir si les réseaux d'assainissement sont à réhabiliter ou non.	
Priorité 1 Mars 2021	1.1. Travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement, suppression des dispositifs d'infiltration des eaux pluviales et des dispositifs d'assainissement autonomes individuels		• Agit sur la VULNERABILITE du sol et de la nappe en limitant les risques de pollution venant des : <ul style="list-style-type: none">- Réseaux assainissement (EPt + EPv + EU) ;- Aires d'activité, de stockages, de dépotage , ...- Incidents type incendie (réserve incendie)
	1.2. Travaux de sécurisation ou neutralisation des puits et piézomètres		
	1.3 Création des plans pompiers		
Priorité 2 Mars 2021	2.1. Aménagement des zones de circulation / stockage / des aires d'activité (étanchéité)	• Agit sur la DANGEROUSITE liée aux produits stockés	
	2.2. Suppression des systèmes de chauffages au fioul / transition à des énergies plus propres		
	2.3. Mise sur rétention des produits dangereux (en extérieur sur voirie ou dans bâtiment)		

Planning prévisionnel



Vos interlocuteurs

Christophe BEURNÉ

= Soutien aux industriels pour le montage des demandes d'aide
+ conseils techniques concernant la gestion des substances dangereuses,...

CCI Alsace Eurométropole

Animateur territorial pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

T.+33 3 89 66 78 27 M. +33 6 84 93 33 56

c.beurne@alsace.cci.fr

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

= maîtrise d'ouvrage : propose projets de travaux de sécurisation, apporte
conseils techniques, valide les travaux pour les demandes de subventions

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Responsable technique

T. 03 68 98 70 51 ou 03 68 98 72 15

Emmanuel.LAMBOLEY@strasbourg.eu

David.ISENMANN@strasbourg.eu

Comment s'inscrire dans les actions du programme

Contacts :

Service de l'eau et de l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Emmanuel.LAMBOLEY@strasbourg.eu - 03 68 98 70 51
- David.ISENMANN@strasbourg.eu - 03 68 98 72 15

Quand :

- Prérequis (diagnostics réseaux assainissement) :

Inscriptions ouvertes

- Actions collectives de priorité 1 & 2 :

Inscription à partir du printemps 2021

Questions...